

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2015

---

SANTÉ - (N° 3103)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS204

présenté par  
Mme Hélène Geoffroy, rapporteure

### ARTICLE 38

Après l'alinéa 116, insérer les deux alinéas suivants :

« 1° *bis* Le 3° de l'article L. 312-5 est supprimé ;

« 1° *ter* À l'article L. 312-5-1, les mots : « schéma régional mentionné au 3° de l'article L. 312- 5 » sont remplacés par les mots : « schéma régional de santé mentionné à l'article L. 1434-3 du code de la santé publique » ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.